

# Le combat de Ma Jun contre la pollution de l'eau en Chine

vendredi 24 juillet 2009, par [PEDROLETTI Brice](#) (Date de rédaction antérieure : 22 juillet 2009).

Pékin, correspondance

Quand il a lancé en 2006 à Pékin l'Institute for Public & Environmental Affairs (Institut pour les affaires publiques et environnementales ou IPE), Ma Jun s'attelait à une entreprise titanesque : dresser une carte de la pollution de l'eau en Chine et identifier les entreprises fautives.

Ancien assistant à Pékin du journal hongkongais *South China Morning Post*, Ma Jun s'est fait connaître en 1999, avec son ouvrage *La Crise de l'eau en Chine*. Aujourd'hui, trois ans après son lancement, le site de l'IPE répertorie près de 32 000 contrevenants à la législation sur la pollution de l'eau, et plus de 13 000 dans le domaine de la pollution atmosphérique. 1,7 million de visiteurs ont été comptabilisés depuis juin 2008. Le moteur de recherche de l'IPE, qui permet, en indiquant le nom d'une usine, d'avoir accès à son « casier judiciaire » écologique, est en train de devenir une référence : « *Nos informations sont de source publique. Elles viennent soit des bureaux locaux de protection de l'environnement, soit des médias. Le renforcement en Chine, l'année dernière, des mesures sur la transparence des informations relatives à l'environnement a eu un effet de catalyseur, la quantité d'information disponible sur la pollution s'est accrue de manière exponentielle* », explique Ma Jun.

Certains des contrevenants épinglés par l'IPE se décident à contacter l'ONG, qui leur suggère la réalisation d'un audit par un cabinet spécialisé dans l'environnement. Si l'entreprise s'amende et met en œuvre des mesures antipollution, elle peut être rayée de la liste noire. « *Les pollueurs ne se sentent pas menacés par les amendes, souvent trop faibles, mais ils craignent de plus en plus la mauvaise publicité* », estime Ma Jun. La trentaine de sociétés, qui ont entrepris de corriger leurs pratiques, y ont été poussées par les multinationales dont elles sont les fournisseurs ou les partenaires. Ce qui a conduit l'IPE à lancer un « pacte pour une chaîne d'approvisionnement verte », selon lequel une multinationale s'engage à s'assurer que ses partenaires chinois sont « propres » : Wal-Mart ou Nike, s'y sont engagés, mais aucun de leurs concurrents français.

## Collusion et corruption

Pour agir simultanément auprès des gouvernements locaux, l'IPE a lancé en juin un classement des villes chinoises, selon une batterie de critères environnementaux, comme la transparence des données. « *On demande les informations que la loi désigne comme ouvertes au public. Certaines municipalités répondent qu'elles ne sont pas prêtes, d'autres que leur chef n'est pas d'accord. C'est un premier test* », dit-il. « *Le travail de Ma Jun est très important, estime Alex Wang, l'un des juristes travaillant à Pékin pour l'ONG américaine NRDC (Natural Resources Defense Council), car depuis le temps que la Chine est l'usine du monde, il permet enfin de faire comprendre aux sociétés chinoises et étrangères que violer les lois de protection de l'environnement n'est plus acceptable.* »

Ma Jun et ses équipes font face à des résistances : les gouvernements locaux soucieux d'attirer les investisseurs mettent régulièrement au pas les bureaux locaux du ministère de l'environnement et la presse. Collusion et corruption - notamment quand il s'agit de groupes publics - protègent les

pollueurs qui se passent donc de lobbyistes.

Les barrages géants prévus sur le cours supérieur du Yangzi, en amont du barrage des Trois-Gorges, construits par des consortiums de sociétés d'électricité et de géants du BTP et financés par les grandes banques et les gouvernements provinciaux, reflètent ces difficultés. Dans plusieurs cas, les travaux ont avancé sans que les maîtres d'œuvre n'aient procédé à la moindre étude d'impact sur l'environnement, pourtant obligatoire. Mis devant le fait accompli, le ministère de l'environnement vient d'ordonner la suspension des travaux de deux des barrages. Mais les écologistes n'ont pas eu voix au chapitre.

Les promoteurs d'un barrage, celui d'Ahai dans le Yunnan, ont publié en 2007 une étude succincte d'impact sur l'environnement. Fin 2008, l'IPE et d'autres ONG ont donc été invités - pour la première fois dans le cas d'un projet hydroélectrique en Chine - à participer à une consultation organisée par le ministère avec les constructeurs du barrage dont l'édification est déjà bien avancée : « *On a dit qu'on ne viendrait que si nous obtenions auparavant les réponses aux questions que nous avons posées en 2007, lors de la publication de l'étude. Cela a été le cas, ce qui nous a permis de consulter des experts et pointer du doigt toutes sortes de risques sur l'écosystème. C'est très positif, mais il y a encore beaucoup de travail à faire !* », constate le militant.

*Pour en savoir plus :*

Site de l'IPE : <http://en.ipe.org.cn/>

---

**P.-S.**

\*Article paru dans le >Monde, édition du 23.07.09. LE MONDE | 22.07.09 | 15h40 • Mis à jour le 22.07.09 | 17h11.